

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2023	2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 785 707	1 783 091
Amortissements		<1 470 834>	<1 416 425>
	IV.1	314 873	366 666
Immobilisations corporelles		155 266 936	150 378 524
Amortissements		<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation		<593 645>	<593 645>
	IV.2	54 328 550	54 709 654
Immobilisations Financières		66 941 019	60 090 427
Provision pour dépréciation		<1 437 643>	<1 437 643>
	IV.3	65 503 376	58 652 784
Total des actifs immobilisés		120 146 799	113 729 104
Autres actifs non courants	IV.4	4 894 364	4 799 999
Total des actifs non courants		125 041 163	118 529 103
Actifs courants			
Stocks		49 878 392	53 576 107
Provision pour dépréciation		<1 486 396>	<1 287 084>
	IV.5	48 391 996	52 289 023
Clients		48 186 773	35 430 601
Provision pour dépréciation		<13 626 740>	<12 879 784>
	IV.6	34 560 033	22 550 817
Autres actifs courants		20 905 335	24 331 163
Provision pour dépréciation		<949 372>	<971 139>
	IV.7	19 955 963	23 360 024
Autres actifs financiers	IV.8	13 786 707	11 103 842
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	407 034	453 149
Total des actifs courants		117 101 733	109 756 855
Total des actifs		242 142 896	228 285 958

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2023	2022
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		9 115 022	8 416 930
Résultats reportés		5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat de la période		76 862 564	82 077 998
Résultat de l'exercice		<11 906 314>	<5 913 526>
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	64 956 250	76 164 472
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	59 319 168	48 317 474
Provision pour risques et charges		3 826 926	2 745 275
Total des passifs non courants		63 146 094	51 062 749
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	39 456 910	26 282 695
Autres passifs courants	IV.13	12 596 777	22 961 093
Autres passifs financiers	IV.14	44 884 746	34 526 779
Concours bancaires	IV.15	17 102 119	17 288 170
Total des passifs courants		114 040 552	101 058 737
Total des passifs		177 186 646	152 121 486
Total des capitaux propres et passifs		242 142 896	228 285 958

Etat de résultat SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'exploitation

Revenus	V.1	88 679 938	101 030 844
Autres produits d'exploitation	V.2	1 207 192	402 793

Total des produits d'exploitation **89 887 130** **101 433 637**

Charges d'exploitation

Variation stocks des produits finis		1 499 240	<2 496 117>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<60 681 119>	<61 127 387>
Charges de personnel	V.4	<10 987 604>	<11 782 515>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<10 544 046>	<10 989 244>
Autres charges d'exploitation	V.6	<8 278 551>	<9 585 514>

Total des charges d'exploitation **<88 992 080>** **<95 980 777>**

Résultat d'exploitation **895 050** **5 452 860**

Charges financières nettes	V.7	<11 865 208>	<12 565 880>
Revenus des placements	V.8	1 155 869	1 539 986
Autres gains ordinaires	V.9	670 247	517 260
Autres pertes ordinaires	V.10	<2 538 944>	<574 944>

Résultat des activités ordinaires avant impôt **<11 682 986>** **<5 630 718>**

Impôt sur les sociétés **<223 328>** **<282 808>**

Résultat net de l'exercice **<11 906 314>** **<5 913 526>**

Etat de Flux SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2023	31.12.2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		93 789 367	124 303 078
Autres encaissements		378 370	35 649
Autres décaissements (*)		<279 295>	<156 781>
Sommes versées aux fournisseurs		<51 998 388>	<79 468 536>
Sommes versées au personnel		<9 968 604>	<11 037 947>
Frais financiers payés		<5 448 850>	<4 945 867>
Encaissements placements		2 040 872	7 253 065
Décaissements placements		<4 020 000>	<6 302 709>
Impôt et taxes payés		<5 140 481>	<8 203 493>
		<u>19 352 991</u>	<u>21 476 459</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		< 3 869 267>	< 2 521 754>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		92 000	-
		<u>< 3 777 267></u>	<u>< 2 521 754></u>
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>			
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Subvention d'investissement		1 458 926	-
Encaissements provenant des emprunts LT		-	8 495 175
Remboursement d'emprunts LT		<8 145 780>	<17 580 944>
Décaissements nets moyens de financements CT	<u>VI.1</u>	<8 748 934>	<11 554 311>
Distribution de dividendes et autres distributions		-	<240 000>
		<u><15 435 788></u>	<u><2 880 080></u>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>			
Variation de trésorerie		139 936	< 1 925 375>
Trésorerie au début de l'exercice		<16 835 021>	<14 909 646>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<16 695 085>	<16 835 021>

(*) Le montant <156 781> de l'année 2022 a été retraité de la rubrique Remboursement CC Actionnaires pour des besoins de comparabilité.

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

La société SOMOCER a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;

- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporeuse (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.

Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Logiciels	342 779	340 163
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 785 707	1 783 091
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 470 834>	<1 416 425>
Immobilisations incorporelles nettes	314 873	366 666

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Terrains	3 178 822	3 171 846
Constructions	22 947 345	22 677 085
Installations techniques matériels et outillages	105 804 933	102 139 273
Matériels de transport	2 077 868	2 117 298
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	10 889 451
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 837 911	1 807 488
Immobilisations en cours	3 271 203	2 801 818
Immobilisations à statut juridique particulier	5 078 589	4 774 265
Immobilisations corporelles brutes	155 266 936	150 378 524
Amortissements cumulés Immob Corp	<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation sur terrains	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	54 328 550	54 709 654

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participations (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	55 963 991	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 621 880	1 798 327
Prêt Somocer Négoce	7 044 855	-
Prêt AB corporation	2 310 293	2 328 109
Immobilisations financières brutes	66 941 019	60 090 427
Provision pour dépréciation (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	<1 437 643>	<1 437 643>
Immobilisations financières nettes	65 503 376	58 652 784

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2023	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2023
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24 393 781	-	24 393 781
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	-	1 990 000
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<23 205>	75 395
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	-	1 000 000
Idéale transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	-	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	-	12 804 000
Total	55 963 991	<1 437 643>	54 526 348

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	15 352 049	12 005 155
Autres actifs non courants bruts	18 680 192	15 333 298
Résorption des autres actifs non courants	<13 785 828>	<10 533 299>
Autres actifs non courants nets	4 894 364	4 799 999

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de matières premières	24 610 076	29 938 997
Stocks de matières consommables et PDR	4 163 762	4 031 796
Stocks de produits finis	21 104 554	19 605 314
Total des stocks bruts	49 878 392	53 576 107
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<552 765>	<441 459>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommables et PDR	<141 818>	<129 541>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<791 813>	<716 084>
Total des stocks nets	48 391 996	52 289 023

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Clients ordinaires	28 727 173	19 881 636
Clients effets à recevoir	5 832 860	2 671 503
Clients douteux ou litigieux	13 626 740	12 877 462
Total des comptes clients bruts	48 186 773	35 430 601
Provision pour dépréciation Clients	<13 626 740>	<12 879 784>
Total des comptes clients nets	34 560 033	22 550 817

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Personnel, prêts et avances	627 382	695 293
Etat impôts et taxes	7 941 975	7 423 576
Avances fournisseurs	54	54
Produits à recevoir STEG	-	121 635
Créances envers les sociétés du groupe (*)	7 970 479	11 330 090
Débiteurs divers	3 060 058	1 107 664
Loyer à recevoir	72 626	185 227
Blocage sur crédits documentaires	93 094	1 922 066
Charges constatées d'avance	720 556	881 450
Subvention à recevoir	151 995	176 992
Dividendes à recevoir	267 116	487 116
Total des autres actifs courants bruts	20 905 335	24 331 163
Provision des autres actifs courants	<949 372>	<971 139>
Total des autres actifs courants nets	19 955 963	23 360 024

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres SICAV	-	56 469
Titres de placement SOTEMAIL (*)	10 253 013	10 180 839
Titres de placement AFC (*)	5 982	1 688
Billets de trésorerie SANIMED	2 000 000	-
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	-
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	198 905	364 846
Total des autres actifs financiers	13 786 707	11 103 842

(*) La colonne comparative a été retraitée pour les besoins de comparabilité.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Banques	402 683	444 063
Caisses	4351	9 086
Total des liquidités et équivalents de liquidités	407 034	453 149

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (*)	2 115 022	1 416 930
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat	76 862 564	82 077 998
Résultat de l'exercice	<11 906 314>	<5 913 526>
Capitaux propres avant affectation	64 956 250	76 164 472

(*) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2022	Résorption 2023	VCN au 31/12/2023
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<32 749>	23 426	<3 747>	19 679
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<518 527>	388 155	<60 477>	327 678
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<225 026>	197 252	<28 166>	169 086
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<227 781>	342 219	<38 019>	304 200
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<232 223>	465 878	<46 563>	419 315
Plan de mise à niveau 2023 (**)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	-	-	<583 862>	875 064
Total			7 041 841	<4 165 985>	1 416 930	<760 834>	2 115 022

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 11.390.724 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Total	11 390 724	-	-	11 390 724

(**) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

IV.11 Emprunts

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	18 030 693	24 249 898
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	454 895	-
Autres dettes envers l'Etat (*)	40 833 580	24 067 576
Total des emprunts	59 319 168	48 317 474

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Reconnaissance de dettes fiscales	39 683 190	23 447 897
Engagements CNSS	1 150 390	619 679
Total des emprunts	40 833 580	24 067 576

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	37 156 544	23 113 287
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	2 297 463	3 166 505
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 456 910	26 282 695

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dettes dues au personnel	1 427 758	1 377 241
Sécurité sociale	-	902 601
Etat, impôts et taxes	1 131 785	8 911 221
Etat, reconnaissance de dette	7 893 852	10 092 661
Obligations cautionnées	1 550 422	1 306 621
Autres créditeurs divers	47 789	34 478
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	543 788	334 887
Total des autres passifs courants	12 596 777	22 961 093

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	8 386 391	8 012 812
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	93 083	51 404
Intérêts courus	829 322	394 063
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 280 000
Préfinancement stock	6 850 000	6 850 000
Billets de trésorerie (*)	3 500 000	-
Mobilisation de créances	726 677	<460>
Crédits de financement	19 700 485	14 938 960
Total des autres passifs financiers	44 884 746	34 526 779

(*) Il s'agit des billets de trésorerie souscrits par AGRIMED et FCP SALAMETT pour des montants respectifs de 2.000 mille DT et 1.500 mille DT.

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT contre 17.288.170 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Ventes locales	49 345 376	51 365 886
Ventes à l'exportation	8 311 868	15 811 436
Ventes électricité	3 218 356	3 123 632
Autres Ventes	27 804 338	30 729 890
Total des revenus	88 679 938	101 030 844

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Loyers centre pyramide	131 383	137 848
Subvention d'investissement	760 834	175 330
Subvention d'exploitation	60 000	-
Mise à disposition de personnel	254 975	89 615
Total des autres produits d'exploitation	1 207 192	402 793

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Achats consommés de M.P et de consommables	36 254 192	40 312 240
Consommations énergétiques	14 092 668	13 764 534
Achats non stockés	10 076 822	2 444 673
Achats consommés de PSF	248 149	2 309 821
Achats sous-traitance	9 288	2 296 119
Total des achats d'approvisionnement	60 681 119	61 127 387

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Appointements et salaires	9 272 258	10 023 584
Charges sociales et autres	1 715 346	1 758 931
Total des charges de personnel	10 987 604	11 782 515

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 625 924	6 789 343
Dotations aux amortissements capitalisées	<340 560>	<596 470>
Résorption des charges reportées	3 252 529	3 145 176
Dotation aux provisions des stocks	230 895	181 333
Dotation aux provisions des soldes clients	1 027 376	138 380
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 800 000	1 400 000
Total des reprises sur dotations aux provisions	11 596 164	11 057 762
Reprise sur provisions des créances clients	<280 420>	<68 518>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<718 349>	-
Reprise sur provisions des autres actifs courants	<21 767>	-
Reprise sur provisions des stocks	<31 582>	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	<1 052 118>	<68 518>
Total dotations aux amortissements et aux	10 544 046	10 989 244

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Loyers et charges locatives	342 465	221 423
Assurances	427 887	429 023
Entretiens et réparations	675 639	581 038
Honoraires	706 619	531 945
Publicité et propagande	430 080	307 985
Autres services extérieurs	318 736	393 273
Frais de transport	1 951 029	3 132 098
Carburant	-	195 128
Missions et réceptions	421 383	507 288
Dons et subventions	17 159	36 062
Jetons de présence	-	242 600
Services bancaires	954 420	1 070 198
Impôts et taxes	259 724	428 487
Commissions sur ventes	2 023 151	1 800 438
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<249 741>	<291 472>
Total des autres charges d'exploitation	8 278 551	9 585 514

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Intérêts bancaires	11 414 494	11 732 065
Perte de change	843 748	1 542 016
Gain de change	<393 034>	<708 201>
Total des charges financières nettes	11 865 208	12 565 880

V.8 Produits des placements

Les produits de placement se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Produits financiers sur prêt AB Corporation	210 015	232 456
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	686 989	-
Autres produits financiers	258 865	820 329
Produits des participations	-	487 201
Total des produits de placements	1 155 869	1 539 986

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Autres	135 110	344 148
Gain suite l'amnistie fiscale	443 137	-
Total des autres gains ordinaires	670 247	517 260

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 2.538.944 DT et sont composées principalement des pénalités de retard contractuelles et des pénalités douanières.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les décaissements nets moyens de financements CT

Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Décaissements nets billets de trésorerie	<650 309>	<570 902>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	704 757	<2 022 900>
Décaissements nets crédits préfinancement export	<982 226>	<650 000>
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<630 075>	<800 000>
Décaissements nets crédits de Financement.	<7 191 081>	<7 510 509>
Total	<8 748 934>	<11 554 311>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2023 avec les sociétés du groupe totalise un montant hors taxes de 29.765.273 DT contre un montant de 38.221.950 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Société A.B.C.	3 235 137	4 940 929
Société SOTEMAIL	23 648 723	27 360 464
Société SANIMED	192 495	402 965
Société SANIMED FRANCE	-	648 205
Société Moderne de conditionnement	322 964	763 286
Société SOMOCER NEGOCE	10 770	-
Société 3S TRADING	673 095	3 981 539
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793	109 889
AB-CORPORATION	510	12 790
STE AGRIMED	-	1 883
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	-
Total du chiffre d'affaires hors taxes	29 765 273	38 221 950

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Société A.B.C.	862	1 508
Société SOTEMAIL	12 362 753	20 648 200
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620	5 513 344
Société SOMOCER TRANSPORT	1 199 477	934 042
Total des achats HTVA	18 626 712	27 097 094

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2023 se détaillent comme suit :
 - Société Périmètre de gestion : 34.291 DT
 - Société ABC : 19.843 DT
 - Société SOTEMAIL : 1.919.400 DT

Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturée par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Manzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurés par son propre personnel.

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2023, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2023
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
SANIMED	28/04/2023	1 200 000	26/08/2023	10.5%	1 200 000
SANIMED	22/05/2023	800 000	19/09/2023	10.5%	800 000
Total		2 500 000			2 500 000

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023.

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	619 788	500 000	-	1 119 788
A.B.C.	106 402	-	-	106 402
SANIMED	899 501	2 000 000	-	2 899 501
3S TRADING	<38 393>	-	-	<38 393>
SOTEMAIL	69 968	-	-	69 968
SOMOCER NEGOCE	1 899 480	-	7 873 662	9 773 142
SOMOSAN	2 135 192	-	-	2 135 192
AB CORPORATION	408 474	-	2 509 198	2 917 672
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	255 768	-	-	255 768
STE SOMOCER TRANSPORT	24 866	-	-	24 866
STE SAPHIR	23 855	-	-	23 855
STE PERIMETRE DE GESTION	1 471 937	-	-	1 471 937
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	7 970 479	2 500 000	10 382 860	20 853 339

Les soldes débiteurs avec les parties liées au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Total
ABC GROS	619 788	500 000	-	1 119 788
SOTEMAIL	458	-	-	458
SOMOCER Négoce	6 330 067	-	-	6 330 067
SOMOSAN	1 832 075	-	-	1 832 075
SAPHIR	16 875	-	-	16 875
AGRIMED	156 352	-	-	156 352
SANIMED	31 868	-	-	31 868
SMC	707 096	-	-	707 096
ABC	85 024	-	-	85 024
Somocer Transport	233 259	-	-	233 259
Société Périmètre de Gestion	1 344 174	-	-	1 344 174
INCOMA	4 921	-	-	4 921
AB COPORATION	-	-	2 692 954	2 692 954
Total	11 361 957	500 000	2 692 955	14 554 912

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
A.B.C.	1 838 740	<1 028>	1 837 712
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	836 610	<754 562>	82 048
3S TRADING	<362 016>	-	<362 016>
SOTEMAIL	319 934	<1 221 910>	<901 976>
SOMOCER NEGOCE	52 181	<246 078>	<193 897>
AB CORPORATION	29 953	-	29 953
SMC	<235 781>	<1 625 682>	<1 861 463>
STE SOMOCER TRANSPORT	115 506	<177 677>	<62 171>
STE PERIMETRE DE GESTION	<39 989>	30 535	<9 454>
SANIMED FRANCE	394 763	-	394 763
STE SOMOCER FRANCE 3S	492 694	-	492 694
Total	3 464 203	<4 005 143>	<540 940>

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2022 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
SOTEMAIL	1 104 225	125 263	1 229 488
SOMOCER Négoce	5 566	2 366 836	2 372 402
ABC	2 751 522	-	2 751 522
3S TRADING	180 428	-	180 428
SMC	<87 062>	<2 168 508>	<2 255 570>
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	585 598	<4 572>	581 026
SOMOCER TRANSPORT	97 168	<449 113>	<351 945>
AB Corporation	29 278	-	29 278
AGRIMED	-	750	750
Société de Périmètre de Gestion	-	<55 701>	<55 701>
Total	4 688 331	<193 786>	4 494 545

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2023 à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	6 726 040

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.
 - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
 - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.
- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	23 205
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 210		1 437 643

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 393 781	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SOMOCER Négoce	1 990 000	99,38%	-
SMC	531 000	39,47%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	-
Idéale transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	-
Total	49 364 781		-

Placements à court terme

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Titre de placements SOTEMAIL (*)	10 253 013	4 644 596	5 608 417
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Billet de trésorerie Sanimed	2 000 000	2 000 000	-
Total	12 753 013	7 144 596	5 608 417

(*) Dont 3 150 637 des titres de placements très liquides

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<11 906 314>	<5 913 526>
Résultat par action	<0,2929>	<0,1455>

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2023	31.12.2022	Charges	31.12.2023	31.12.2022	Soldes	31.12.2023	31.12.2022
CA Local	49 345 376	51 365 886	Stockage	1 499 240	<2 496 117>			
CA Export	8 311 868	15811436						
Autres Ventes	27 804 338	30729890						
Vente électricité	3 218 356	3123632						
Total	88 679 938	101 030 844	Total	1 499 240	<2 496 117>	Production	90 179 178	98 534 727
Production	90 179 178	98 534 727	Achats consommés	60 681 119	61 653 014	Marge sur coût matière	29 498 059	36 881 713
Marge sur coût matière	29 498 059	36 881 713	Autres charges externes	8 018 827	8 631 400	Valeur ajoutée	21 479 232	28 250 313
Valeur ajoutée	21 479 232	28 250 313	Charges de personnel	10 987 604	12 307 365	Excédent brut d'exploitation	10 231 904	15 514 461
			Impôts et taxes	259 724	428 487			
			Total	11 247 328	12 735 852			
Excédent brut d'exploitation	10 231 904	15 514 461						
Subventions d'exploitation	60 000	-	Charges financières nettes	11 865 208	12 565 880	Résultat des activités ordinaires	<11 906 314>	<5 913 526>
Autre produits ordinaires	1 374 302	920 053	Autres Pertes ordinaires	1 820 595	574 944			
Produits de placement	1 599 006	1 539 986	Dotations aux amort et prov	11 262 395	10 464 394			
			Impôt sur les bénéfices	223 328	282 808			
Total	13 265 212	17 974 500	Total	25 171 526	23 888 026			
- Résultat des activités ordinaires	<11 906 314>	<5 913 526>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat net	<11 906 314>	<5 913 526>
Total	<11 906 314>	<5 913 526>	Total	-	-			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2022	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Quote-part Sub. d'investissement	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2023
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000
Résultats reportés	11 137 101	<5 913 526>	-	-	-	5 223 575
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	1 416 930	-	1 458 926	<760 834>	-	2 115 022
Capitaux Propres	82 077 998	<5 913 526>	1 458 926	<760 834>	-	76 862 564
Résultat de la période	<5 913 526>	5 913 526	-	-	<11 906 314>	<11 906 314>
Total capitaux propres	76 164 472	-	1 458 926	<760 834>	<11 906 314>	64 956 250

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acq.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. et prov cumulés au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2022	V.C.N au 31/12/2023
Logiciels	340 163	2 616	-	-	342 779	336 108	2 537	-	338 645	4 055	4 134
Fonds de commerce	1 442 928	-	-	-	1 442 928	1 080 317	51 872	-	1 132 189	362 611	310 739
Total des immobilisations incorporelles	1 783 091	2 616	-	-	1 785 707	1 416 425	54 409	-	1 470 834	366 666	314 873
Terrains	3 171 846	6 976	-	-	3 178 822	593 644	-	-	593 644	2 578 202	2 585 178
Constructions	22 677 085	216 400	53 860	-	22 947 345	14 477 507	408 060	-	14 885 567	8 199 578	8 061 778
ITMOI	102 139 273	3 118 644	547 016	-	105 804 933	64 704 365	4 483 346	-	69 187 711	37 434 908	36 617 222
Matériels de transport	2 117 298	160 693	114 241	<314 365>	2 077 868	2 105 214	72 554	<301 999>	1 875 769	12 085	202 099
Installations générales, agencements et aménagements	10 889 451	177 814	3 000	-	11 070 265	8 455 406	446 477	-	8 901 883	2 434 045	2 168 382
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 807 488	30 424	-	-	1 837 911	1 576 147	89 261	-	1 665 408	231 340	172 503
Immobilisations à statut juridique particulier	4 774 265	585 051	<280 727>	-	5 078 589	3 756 587	71 818	-	3 828 404	1 017 678	1 250 185
Immobilisations en cours	2 801 818	906 775	<437 390>	-	3 271 203	-	-	-	-	2 801 818	3 271 203
Total des immobilisations corporelles	150 378 524	5 202 777	- <314 365>	- <314 365>	155 266 936	95 668 870	5 571 515	<301 998>	100 938 386	54 709 654	54 328 550
	152 161 615	5 205 393	- <314 365>	- <314 365>	157 052 643	97 085 295	5 625 924*	<301 998>	102 409 220	55 076 320	54 643 123

* Il est à noter que ce montant tient compte des dotations de l'exercice capitalisées au niveau des charges à répartir s'élevant à 340 560 DT

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2023	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2023	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 023	3291403	MiniBus	585 051	37 073	454 895	93 083	547 978	185 901	733 879	1,1%
Total			585 051	37 073	454 895	93 083	547 978	185 901	733 879	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

Emprunts	Solde au 31.12.2022			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2023		
	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT UBCI 1 066 666.COV19	366 667	-	366 667		233 333	133 333	-	133 333
EMPRUNT BNA 8000 0000	1 055 404	-	1 055 404		1 055 404	-	-	-
EMPRUNT BNA 2 164 000	2 164 000	1 731 200	432 800		432 800	1 731 200	1 298 400	432 800
EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 500 000	1 200 000	300 000		150 000	1 350 000	900 000	450 000
EMPRUNT ATTIJARI 700 0000	98 969	-	98 969		98 969	-	-	-
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	1 082 000	903 514	178 486		147 629	934 371	708 029	226 342
EMPRUNT BHKAR 1370.000 1ERTRAN	1 016 566	888 691	127 876		63 278	953 288	755 427	197 861
EMPRUNT BHKAR400.000 11EMETTRAN	297 773	260 606	37 167		18 380	279 393	221 779	57 614
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	364 569	317 899	46 670		23 875	340 694	268 482	72 212
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 400.000 5EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	2 003 452	1 751 435	252 018		124 709	1 878 743	1 488 798	389 945
EMPRUNT BHKAR 560.000 6EME TRAN	408 318	356 047	52 270		25 866	382 452	301 575	80 878
EMPRUNT BHKAR 365.000 7EME TRAN	270 837	236 768	34 069		16 859	253 978	201 263	52 715
EMPRUNT BHKAR 275.000 8EME TRAN	204 055	178 387	25 668		12 702	191 353	151 637	39 717
EMPRUNT BHKAR 822.000 9EME TRAN	609 940	533 215	76 725		37 967	571 973	453 256	118 717
EMPRUNT BHKAR 200.000 10EMETTRAN	148 886	130 303	18 583		9 190	139 696	110 889	28 807
EMPRUNT BHKAR 358.000 12EMETTRAN	266 507	233 243	33 264		16 450	250 057	198 492	51 565
EMPRUNT BHKAR 456.000 01/2470	195 878	112 956	82 922		40 668	155 211	23 436	131 775
EMPRUNT BHKAR 214.000 02/2470	93 168	53 938	39 230		29 321	63 847	11 248	52 599
EMPRUNT BHKAR 461.000 03/2470	202 201	117 310	84 891		41 501	160 700	24 518	136 183
EMPRUNT BHKAR 771.000 04/2470	339 370	197 092	142 278		69 518	269 852	41 235	228 617
EMPRUNT BHKAR 568.000 05/2470	280 852	163 928	116 924		56 974	223 877	34 475	189 402
EMPRUNT BHKAR 284205	172 539	81 084	91 455		72 317	100 222	-	100 222
EMPRUNT BHKAR 510443	344 317	217 645	126 672		100 778	243 539	111 174	132 365
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 820 000	3 319 436	500 564		244 567	3 575 433	2 770 992	804 441
EMPRUNT BHKAR 408353.726	213 008	-	213 008		213 008	-	-	-

EMPRUNT BHKAR 63292.332	33 015	-	33 015	33 015	-	-	-	-
EMPRUNT BHKAR 85759.014	43 822	-	43 822	43 822	-	-	-	-
EMPRUNT BHKAR 510443.264	173 902	-	173 902	173 902	-	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 2500000.000	194 032	-	194 032	194 032	-	-	-	-
EMPRUNT AMENB198000	198 000	-	198 000	-	198 000	-	-	198 000
EMPRUNT AMEN B 500/2175	392 857	321 429	71 429	71 429	321 429	250 000	-	71 429
EMPRUNT AMEN B 800/2175	685 714	571 429	114 286	114 286	571 429	457 143	-	114 286
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	685 714	571 429	114 286	114 286	571 429	457 143	-	114 286
EMPRUNT STB 36978	31 696	26 413	5 283	3 962	27 734	21 130	-	6 603
EMPRUNT STB 5400	3 276 315	2 016 194	1 260 121	1 008 097	2 268 218	1 008 097	-	1 260 121
EMPRUNT STB 27439.142	23 323	19 207	4 116	3 088	20 235	15 091	-	5 145
EMPRUNT STB 5 200.000	371 429	-	371 429	371 429	-	-	-	-
EMPRUNT STB 1000	950 000	733 333	216 667	166 667	783 333	533 333	-	250 000
EMPRUNT STB 1164	1 164 000	931 200	232 800	174 600	989 400	698 400	-	291 000
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	5 555 625	370 375	-	5 926 000	4 074 125	-	1 851 875
Total Emprunts en DT	32 262 710	24 249 898	8 012 812	0	5 845 626	26 417 084	18 030 693	8 386 391

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2023 est 20.782.782 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOMOSAN, SOTEMAIL, SMC et ABC (cf. note VII.6)

X. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant)

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	25 850 000	STB	
CMT STB 347	347 000	STB	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m ²
CMT STB 900	900 000	STB	Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m ²
CMT STB 220	220 000	STB	Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m ²
CMT STB 232	232 000	STB	Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m ² , objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 880	880 000	STB	Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m ² , objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 356	356 000	STB	Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m ² , objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100
CMT STB 172	172 000	STB	
CMT STB 5200	5 200 000	STB	
CMT STB 5 926	5 926 000	STB	Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m ²
	40 083 000		
Crédit de gestion	4 250 000	AB	
CMT AMEN BANK 2500	2 500 000	AB	
	6 750 000		
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	
CMT 1540	1 540 000	BNA	
CMT 2000	2 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 8000	8 000 000	BNA	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	
	5 020 000		
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	
	2 490 000		
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	5 700 000		
CMT 1 066	1 066 666	UBCI	
	1 066 666		
CMT 1 500	0	BIAT	
	0		
Total général	82 349666		

X. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant)

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
Hypothèque titre 3270 Bizerte	1 200 000	Ben Rjeb	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	9 603 787		

XI. Note sur les événements postérieurs à la clôture

XI.1 Contrôle douanier

La Société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une décision de gel des comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Cette décision a été levée en date du 9 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le pôle financier en date du 3 mai 2024.

XI.2 Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2023**

Tunis le 22 juillet 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 64.956.250 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 11.906.314 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves.

- 1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital des sociétés SOMOSAN et SOMOCER Négoces pour des montants respectifs de 3.200 mille DT et 1.990 mille DT. Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de ces sociétés, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées.
- 2) SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.918 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 48.187 mille DT et provisionnées à hauteur de 13.627 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 55.964 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.438 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 49.878 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.486 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La Note II aux états financiers qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par la société courant les années 2022 et 2023 et qui ont été à l'origine des pertes en 2023 et 2022 qui s'élèvent respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT. La société a fait l'objet aussi d'une décision de gel de ses comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société d'honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.
- La note XI.1 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale et au conseil d'administration de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Ahmed SAHNOUN

CRG Audit

Chiraz DRIRA

**RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023**

Tunis le 22 juillet 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Emprunts :

Au cours de l'exercice 2023, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit Ijara auprès de Wifak Bank de 585.051 DT avec une marge de profit de 13,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 547.978 DT dont des échéances à court terme de 93.083 DT.

2. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BIAT	-	36 209
BNA	1 954 060	3 637 010
STB	6 522 198	7 266 913
BH	2 140 169	1 790 008
AMEN BANK	254 997	316 299
UIB	280 584	540 121
ATTIJARI BANK	4 420 331	3 626 148
ATB	1 529 780	71 085
UBCI	-	4 377
Total des concours bancaires	17 102 119	17 288 170

3. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec la société du groupe SOMOCER : SOMOCER FRANCE 3S totalise un montant de 1.181.786 DT.

4. Convention d'assistance avec SOMOCER Négoce

En 2023, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 2,5% à 3,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2023. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

5. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement n'a pas été respectée.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 28.585.956 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023
Société A.B.C.	3 235 137
Société SOTEMAIL	23 651 192
Société SANIMED	192 495
Société Moderne de conditionnement	322 964
Société SOMOCER NEGOCE	10 770
Société 3S TRADING	673 095
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793
AB-CORPORATION	510
Total du chiffre d'affaires hors taxes	28 585 956

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2023 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 18.626.712 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023
Société A.B.C.	862
Société SOTEMAIL	12 362 753
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620
Société IDEAL TRANSPORT	1 199 477
Total des achats HTVA	18 626 712

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2023 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
Préfinancement à l'exportation	4 280 000
Préfinancement de stock	6 850 000
Total	11 130 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2023, l'encours de ce financement s'élève à 23.927.162 DT.

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2023 s'élève à un montant total de 26.417.084 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA	1 298 400	432 800	1 731 200	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	1 164 286	498 000	1 662 286	5,73%
EMPRUNT STB	6 350 177	3 664 744	10 014 921	TMM+3%
EMPRUNT BH	7 609 800	2 981 172	10 590 972	4,17%
EMPRUNT UBCI	-	133 333	133 333	TMM+3%
EMPRUNT ATTIJARI	708 030	226 342	934 372	TMM+3%
EMPRUNT BIAT	900 000	450 000	1 350 000	TMM+3%
Total	18 030 693	8 386 391	26 417 084	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT

- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT ;

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT ;

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS.
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m².
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2023, à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	6 726 040

11. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :
 - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
 - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. Le Produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.

12. Autres transactions avec les parties liées

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 1.919.400 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE PERIMETRE DE GESTION. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 34.291 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE ABC. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 19.843 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «SOMOCER Transport SARL» d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2023, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 220.496.267 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 104.188.138 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA